



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Aux contribuables de la Municipalité

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est, par la présente, donné par le directeur général de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2017, à 20 h, qui se tiendra à la salle municipale, au 1110 chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure numéro **DM08-2017**, affectant l'immeuble identifié par le numéro de lot **1 733 818**, situé au **3896, croissant l'Écuyer**, ayant pour effet de permettre, si elle est accordée par le Conseil municipal, la réduction du frontage à 18,07 mètres et la réduction de la profondeur à 24,60 mètres alors que le Règlement de zonage numéro 4-91 permet un frontage minimal de 24 mètres et une profondeur minimale de 30 mètres, le tout, dans le cadre d'une opération cadastrale visant la création de deux lots projetés dans la zone R-1 313.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

DONNÉ, à Saint-Joseph-du-Lac, le 18 octobre 2017.

Stéphane Giguère
Directeur général